

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Ville de Haguenau, place Charles De Gaulle - 67500 HAGUENAU

Code NUTS : FRF1

Point(s) de contact : Muriel ULRICH ou Joanna MASTIO – Service de la Commande publique

Téléphone : (+33) 3 88 90 68 69 - Courriel : commande.publique@aglo-haguenau.fr

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.ville-haguenau.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

I.3) Communication

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concession pour la gestion du service d'accueil familial de Haguenau

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal : 85312110-3

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte :

Le présent avis concerne l'attribution d'une délégation de service public passée en application des articles L. 3100-1 et suivants du Code de la commande publique et des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le contrat a pour objet de confier la gestion et l'exploitation d'un service d'accueil familial œuvrant sur la ville de Haguenau

II.1.5) Valeur totale estimée : 7.000.000 € TTC

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) Description

II.2.1) Intitulé :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

II.2.3) Lieu d'exécution : ressort territorial de la ville de Haguenau.

II.2.4) Description des prestations :

Le concessionnaire exercera le rôle d'organisateur de l'accueil des enfants et assurera la gestion complète de la structure d'accueil :

- Gestion technique et pédagogique :

o des projets sociaux et éducatifs

o Mise en œuvre des dispositions du Code de l'action sociale et de la famille applicables aux EAJE

o Application des consignes et recommandations des autorités de tutelle

o Application des dispositions conditionnant le versement de la prestation de service unique par la CAF

o Élaboration du règlement de fonctionnement

o Gestion des inscriptions

o Implication dans les instances partenariales au niveau local et intercommunal

- Gestion financière :

o Prise en charge des frais de fonctionnement

o Recouvrement des subventions

o Recouvrement des participations familiales ;

o Acquiescement des taxes et impôts

- Gestion managériale :

o Reprise du personnel (40 assistantes maternelles)

o Prise en charge intégrale de la fonction employeur (établissement des contrats, rémunération des salariés, paiement des taxes, formation, retraite, fins de contrat...)

o Le personnel administratif et d'encadrement est mis à disposition du concessionnaire par la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Cette liste n'est pas exhaustive.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation.

II.2.6) Valeur estimée : 7 000 000 € TTC (CA cumulé sur 5 ans)

II.2.7) Durée de la concession : 60 mois

Début : 1^{er} janvier 2022 – Fin : 31 décembre 2026

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Dans son dossier de candidature, le candidat doit obligatoirement fournir :

- une lettre de candidature présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, date de création, montant et composition du capital, liste des principaux actionnaires) et l'objet de la candidature, signée d'une personne habilitée ;

- un justificatif datant de moins de 6 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K bis) ou tout document équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ;

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- déclaration sur l'honneur du candidat attestant :

• qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ;

• que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ;

• qu'il est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (articles L. 5212-1 et suivant du Code du travail).

- certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant du respect des obligations fiscales et sociales ;

- attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle.

III.1.2) Capacité économique et financière

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles objet de la concession, réalisées au cours de 3 derniers exercices ;

- ses comptes sociaux complets pour les trois derniers exercices ;

- les comptes sociaux complets de sa société mère, le cas échéant ;

- les comptes consolidés complets du groupe auquel il appartient pour les trois derniers exercices, le cas échéant.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de 3 ans ;

- un mémoire présentant les capacités techniques du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet de la délégation, ou dans un domaine comparable, et/ou toutes autres références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à candidater à la délégation de service public objet du présent avis et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

- une note de motivation détaillée permettant de justifier des capacités du candidats à assurer la continuité du service public (maximum 2 pages A4) ;

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

- Le concessionnaire se rémunère par la perception :

o Des participations des usagers ;

o Les subventions d'organismes publics (notamment la prestation de service unique versée par la CAF) ;

o La contribution financière de la ville de Haguenau au titre des contraintes de service public imposées au délégataire figurant dans le contrat de concession

Les tarifs du service sont fixés par la CAF dans le cadre de la convention de financement.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

Lundi 03 mai 2021 à 12h.

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisé(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires

Les dossiers de candidature seront transmis par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la ville de Haguenau (<https://alsacemarchespublics.eu>).

Tous les documents fournis par le candidat au cours de la consultation devront être rédigés en langue française et feront le cas échéant l'objet d'une traduction certifiée.

Avant l'examen des candidatures, tous les candidats dont le dossier serait incomplet pourront se voir demander, dans des conditions identiques, de le compléter.

Les dossiers de candidature seront examinés par la Commission de délégation de service public qui établira la liste des candidats admis à présenter une offre au regard de leurs garanties professionnelles et financières, (comprenant le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue par le code du travail), et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public.

Les candidats admis à présenter une offre seront destinataires d'un dossier de consultation comportant notamment un règlement de la consultation précisant la date de remise des offres, les critères d'appréciation des offres ainsi que le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à effectuer et les conditions de tarification du service.

En cas d'attribution de la convention à un groupement, la Ville de Haguenau impose la forme d'un groupement solidaire pour en assurer la bonne exécution.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg cedex, France.

Téléphone : (+33) 3 88 21 23 23, Fax : (+33) 3 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel à introduire avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA). Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L. 551-13 et suivants du CJA dans les délais mentionnés à l'article R. 551-7 du CJA. Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (CE 4 avril 2014, dépt Tarn et Garonne, req. 358994).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Greffe du Tribunal Administratif de Strasbourg,
31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg cedex, France.
Téléphone : (+33) 3 88 21 23 23, Fax : (+33) 3 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : mercredi 31 mars 2021